

Tableau général des Communications vicinales.

NUMÉRO que chaque communi- cation porte sur le plan.	DÉSIGNATION DE CHAQUE CHEMIN.		INDICATION DES NUMÉROS		LARGEUR de chaque partie d'après les lois, réglements et autres dispositions existantes.	LONGUEUR totale de chaque chemin.	CONTENANCE			
	DIRECTION.	DÉNOMINATIONS PARTICULIÈRES.	des feuilles du plan de détail sur lesquelles chaque chemin est figuré.	des parcelles de chaque feuille du plan de détail où le chemin commence. suit.			totale de chaque chemin.			
				commence.			suit.	Mètres.	Hectar.	Arar.
71	Sentier de Mossen vrischstract au Raavestract.	Bogynkeps veldweg.	5	101 114	1,65	163	.	02	78	
		"	4	64 53						
72	" au Groot Binnebeek vrischstract au Grooten achter- sten molenweg.	Veld veldweg.	5	123 76	1,65	163	.	02	69	
73	Sentier de Mossen vrischstract au Achtersten molen- weg.	Nieuw achtersten molen veldweg	5	89 83	1,65	164	.	02	62	
74	Sentier de Molenbeekstract au Groot Binnebeek- vrischstract.	Achtersten molen veldweg	5	70 121	2,20	400	.	03	80	
75	Sentier de Molenbeekstract au Pastory stract.	Molkekindebeek veldweg	5	67 59	1,65	242	.	03	87	

Tableau général des Communications vicinales.

Contenance totale des Terrains									DÉSIGNATION de ceux à qui incombe LA CHARGE D'ENTRETIEN.	Pons, Pontceaux, Aqueducs, Vladucs, etc.					
à restituer par les riverains.			dont l'emprise est à faire.			provenant de chemins abandonnés ou supprimés.				DÉSIGNATION.	SITUATION.		GENRE DE CONSTRUCTION.	ÉTAT D'ENTRETIEN.	CHARGE D'ENTRETIEN.
Hectar.	Arar.	Cent.	Hectar.	Arar.	Cent.	Hectar.	Arar.	Cent.			Numéro du plan de détail.	Numéro de la parcelle.			
										La Commanche Cleuyt.					
										"					
										"					
										"					
										"					